



Comment utiliser un composteur ?

Étapes de compostage

- Déposer les déchets sur le bac d'apport, les étaler avec une griffe et les recouvrir de matières sèches (feuilles, brindilles, branchages)
- Brasser une fois par semaine
- Approvisionner 1 à 2 fois par an le bac « matière sèche » en feuilles sèches, branchages.
- Phase de maturation terminée à partir de 8-10 mois le compost peut être utilisé.
- Trois règles d'or du compostage : diversifier les apports, maintenir un degré d'humidité satisfaisant, ventiler et remuer le mélange.

Utilisation du compost

- Récupérer le compost semi-mûr vers 5-6 mois pour l'utiliser en paillage à l'automne.
- Durée de processus de compostage en jardin ou en espaces verts prend entre 6 et 12 mois.
- Le compost mûr (Phase de maturation terminée) 8-10 mois.

Si après 1 an le compost n'est toujours pas mûr, c'est sans doute parce que les bonnes conditions ne sont plus réunies : pensez à contrôler régulièrement l'humidité, l'aération et le bon équilibre des matières pour relancer le processus.



Compostage, mode d'emploi

Quels déchets puis-je mettre dans mon composteur ?

- Rappelez-vous que toutes les matières organiques se compostent ! Pensez à toujours bien fractionner les biodéchets pour permettre une transformation plus rapide. Voici une liste non-exhaustive de ce que vous pouvez mettre dans votre composteur dans un contexte urbain :
- les épluchures de tous les fruits et de tous les légumes, sans exception, crus ou cuits, bio ou non.
- les fruits et les légumes abîmés,
- le marc de café avec son filtre papier,
- pain, croûtes de fromage
- les sachets de thé en papier avec leur étiquette, la tisane,
- les rouleaux de papier WC d'essuie-tout,
- les mouchoirs usagés (sauf en période d'épidémie bien sûr),
- les coquilles d'œufs
- les déchets verts du jardin : fanes de légumes, fleurs fanées, feuilles mortes et petits branchages
- les tontes de gazon avec attention.

Quels déchets puis-je mettre modérément ou avec précaution dans mon composteur ?

- Les déchets très ligneux ou durs (tailles, branches, os, noyaux, trognons de chou...) : parce qu'ils se dégradent plus difficilement, ils peuvent être broyés au préalable.

- Les mauvaises herbes : leurs graines résistent au compostage et peuvent germer.
- La viande : il est préférable de la placer en petits morceaux au centre du tas, hors d'atteinte des animaux.
- Les coquillages et les coquilles d'œufs : même s'ils ne se décomposent pas, leur usure apporte des éléments minéraux et leur structure facilite l'aération.
- Les végétaux malades : si la plupart des germes pathogènes, concurrencés par les micro-organismes du compostage, sont éliminés, à condition de leur fournir de bonnes conditions de travail (un bon mélange de matières humides et sèches). Si l'on ne peut pas garantir les bonnes conditions et la destruction des graines, le compost peut alors entraîner la propagation des maladies.

Quels déchets je ne peux pas mettre dans mon composteur ?

Essentiellement tout ce qui n'est pas organique... :

- le verre, le métal, le plastique, tissus synthétiques, contenu des sacs d'aspirateur..
- Les couches-culottes, elles ne sont pas entièrement biodégradables.
- la terre, le terreau, le sable, les cendres de cheminée n'ont rien à y faire non plus, ces matières abîmeraient la circulation de l'air dans le composteur et n'y apportent rien !
- les bois vernis ou peints, les bois de menuiserie ou de char-pente, presque toujours traités chimiquement.
- les produits dites "compostables" ou "biodégradables" : sacs "compostables", dosettes de café "compostables"... En effet l'expérience montre que si ces produits sont compostables dans des installations industrielles, il ne le sont que partiellement dans des composteurs individuels.
- Les produits chimiques (huile de vidange...) de façon générale.

Puis-je mettre ces végétaux particuliers dans mon composteur : ail / oignon, thuya, laurier, résineux, platane, chêne, végétaux parasités... ?

Sachez que tout ce que la nature produit se composte, ces végétaux vont donc se composter, mais il faut être attentif, puisque leur compostage sera peut-être plus long.

- ail/oignon : oui, sans souci. Même si l'ail est un vermifuge qui pourrait incommoder les vers de compost, les autres ouvriers du compost prendront le relais.
- thuya, sapin, et résineux en général : ces matières seront compostées mais elles mettront un peu plus de temps. Gardez en tête de ne pas en introduire trop, pas plus du 1/3 de votre part de brun/matière sèche/carboné.
- laurier, platane : les grosses feuilles épaisses et cirées mettront sans doute plus de temps à se composter. Pour accélérer le processus, passez-les à la tondeuse !

Puis-je mettre des graines dans le composteur ?

- Le processus de compostage détruira certaines graines... mais pas toutes ! En effet certaines graines peuvent résister à des conditions très difficiles (humidité, sécheresse, chaud, froid...) : c'est le cas des graines de tomates, de courges, de melons, et de nombreuses indésirables (ortie, chiendent...).

Nous recommandons de ne pas mettre de plante indésirable à graines dans le composteur. Donc avant ou pendant la floraison, pas de problème. Après la floraison, mieux vaut éviter.

Puis-je mettre de la viande, du poisson, des déchets carnés dans le composteur ?

Il est conseillé de manger la viande et le poisson, plutôt que de la déposer dans le composteur...

Même si ces matières sont compostables, nous vous déconseillons d'introduire des matières d'origine animale (viande, poisson, produits laitiers...) ainsi que des plats transformés (avec beaucoup de sauces et matières grasses) dans le composteur, car cela pourrait provoquer des odeurs et des nuisances.

Puis-je mettre mon gazon dans mon composteur ?

- Oui, vous pouvez en introduire quelques poignées de temps en temps, bien étalées et mélangées avec de la matière sèche, mais vous pourrez difficilement composter l'intégralité de votre production de tonte sur la saison printemps-été. Il est délicat de gérer les tontes dans le composteur car elles sont très humides et se tassent rapidement, privant le milieu et les ouvriers d'oxygène.

Il est plus facile et utile de gérer les tontes de gazon en dehors du composteur. Vous pouvez, par exemple, pailler vos sols (massifs, potager, sous la haie...) avec les tontes sur 2 doigts d'épaisseur. Pailler un sol signifie couvrir le sol pour le protéger de l'érosion et du soleil qui brûle, pour limiter l'évaporation et retenir l'humidité, pour nourrir la vie du sol qui à son tour nourrira les plantes...

Autre solution : pratiquez la tonte « mulching » pour ne plus rien avoir à ramasser ! La tonte mulching se pratique avec une tondeuse mulcheuse qui coupe et broie les brins d'herbe en tout petits morceaux qui restent sur place et nourrissent directement le sol du gazon. D'autre part, il est préconisé d'avoir un gazon à hauteur minimum de 5-6 cm pour sa bonne santé et pour limiter les indésirables.

Où mettre mon composteur dans mon jardin ?

Mi-ombre, mi-soleil est l'idéal. Il faut surtout qu'il soit installé sur un sol plat, pas trop loin de la maison et accessible en toutes saisons car on y apporte des matières toute l'année !

Pensez également à laisser de la place devant et autour du composteur pour pouvoir manipuler et récolter le compost facilement. Pas besoin de bêcher, labourer ou retourner le sol ! D'ailleurs si vous avez quelques dalles en trop, placez-les sous les pieds du composteur afin de le caler et éviter ainsi qu'il ne s'enfonce dans la terre humide en hiver.

Dans quelle proportion sec / humide dois-je alimenter mon composteur ?

Mettre autant de matières sèches (feuilles mortes, bois broyé, petits branchages, cartons...) que de matières humides (épluchures, restes alimentaires, ...) à chaque nouvel apport dans votre composteur.

La matière sèche va permettre de structurer le tas et de faire passer l'air. En outre, ce sont les matières sèches qui donneront du compost à la fin. La matière humide est votre activateur : elle va favoriser la multiplication des ouvriers et permettre un compostage plus rapide.

Pourquoi mon composteur dégage de mauvaises odeurs ?

Les mauvaises odeurs se dégageant du composteur ont souvent pour origine un manque d'air et d'une humidité excessive, conséquences d'un déséquilibre.

Pour éviter les mauvaises odeurs, respectez le 50/50 (biodéchets/matière sèche) et brassez régulièrement (tous les 3 mois ou plus fréquemment) à l'aide d'une fourche bêche sur les premiers 30 cm en surface.

